



DÉTECTION, ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

# CONDITIONS GÉNÉRALES

OutSiders Sàrl (ci-après dénommée OutSiders) est une société à responsabilité limitée inscrite au registre du commerce du canton de Fribourg (IDE : CHE-164.823.795) dont le siège se trouve à Chemin de Clos-Regots 18, 1630 Bulle – Suisse.

OutSiders organise et propose des programmes de formation continue à destination des professionnel·le·s concerné·e·s par l'évaluation et la gestion des risques liés au comportement humain.

*État au 10.01.2025*

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modifications</i>
1.0	10.01.2025	<b>Établissement du document</b>



OutSiders Sàrl



Rue de l'Industrie 31, 1630 Bulle



+41 (0)21 510 22 51



contact@outsiders.swiss



www.outsiders.swiss



OutSiders Sàrl (OSS), 2025

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. CHAMPS D'APPLICATION .....	1
2. RÈGLEMENTS D'ÉTUDES ET BULLETIN D'INSCRIPTION .....	1
3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES .....	1
4. ADMISSION À UNE FORMATION.....	1
5. ARTICLE 5 PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT .....	1
6. DÉSISTEMENT ET DEMANDE DE REPORT DE LA PART D'UN·E PARTICIPANT·E .....	2
7. SUBSTITUTION D'UN·E PARTICIPANT·E .....	2
8. ANNULATION OU REPORT D'UNE FORMATION .....	2
9. ABSENCES.....	3
10. ORGANISATION DES FORMATIONS.....	3
11. MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE PROGRAMMES ET DES PRIX .....	3
12. ATTESTATIONS DE RÉUSSITE ET ATTESTATIONS DE PARTICIPATION .....	3
13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	3
14. ENREGISTREMENT AUDIO ET VIDÉO .....	3
15. DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ.....	3
16. EXCLUSION D'UN·E PARTICIPANT·E .....	4
17. LIMITATION DE RESPONSABILITÉS .....	4
18. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE.....	4
19. MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS .....	4
20. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	4

## 1. Champ d'application

---

<sup>1</sup> Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des formations – certifiantes et non certifiantes – d'OutSiders.<sup>1</sup>

<sup>2</sup> Seule la version française des présentes conditions générales fait foi.

## 2. Règlements d'études et bulletin d'inscription

---

<sup>1</sup> Des conditions particulières peuvent s'appliquer à une formation. Ces conditions particulières peuvent figurer :

- Dans le règlement d'études de cette formation, ou ;
- Dans le bulletin d'inscription relatif à cette formation.

<sup>2</sup> Les conditions particulières précitées priment les présentes conditions générales.

## 3. Protection des données personnelles

---

<sup>1</sup> Lors de son inscription à une formation, le·la candidat·e est informé·e du traitement de ses données personnelles par OutSiders, notamment par [sa politique de confidentialité](#).

<sup>2</sup> OutSiders collecte et traite les données personnelles conformément aux dispositions légales en la matière.

<sup>3</sup> Par son inscription à une formation, tout·e candidat·e confirme avoir lu et accepté [la politique de confidentialité d'OutSiders](#).

## 4. Admission à une formation

---

<sup>1</sup> L'admission d'une candidature à une formation est prise par les responsables de la formation en fonction des prérequis pour la formation, de l'adéquation du profil du·de la candidat·e pour la formation et d'autres critères pertinents pour cette formation.

<sup>2</sup> De plus, dans le cadre de formations certifiantes, les conditions d'admission sont précisées dans un règlement d'études.

<sup>3</sup> Pour assurer des conditions d'enseignement optimales, les responsables peuvent refuser des candidat·e-s, notamment en cas de nombre trop élevé de candidatures.

## 5. Prix et modalités de paiement

---

<sup>1</sup> Tous les prix des formations sont exprimés en francs suisses (CHF).

---

<sup>1</sup> Seules les formations organisées avec un partenaire externe, notamment la fondation pour la formation universitaire lausannoise (Formation Continue UNIL-EPFL), font l'objet de conditions générales différentes.

<sup>2</sup> La finance d'inscription d'une formation doit être versée dans le délai de paiement figurant sur la facture adressée au·à la participant·e.

<sup>3</sup> En cas de non-respect des modalités de paiement, OutSiders se réserve le droit de facturer des frais de rappels pouvant s'élever jusqu'à CHF 250.-.

<sup>4</sup> Le non-paiement de l'intégralité de la finance d'inscription n'est pas considéré comme une annulation d'inscription ou un retrait. Le formulaire de demande d'inscription soumis, dûment rempli sous format électronique ou papier, par le·la participant·e, vaut reconnaissance de dette (art. 82 de la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite).

<sup>5</sup> En cas de non-paiement de l'intégralité de la finance d'inscription, aucun titre ou attestation de participation ne sera délivré au·à la participant·e.

## 6. Désistement et demande de report de la part d'un·e participant·e

---

<sup>1</sup> Tout désistement doit être annoncé par écrit à OutSiders.

<sup>2</sup> Le montant du remboursement sera calculé selon le nombre de jours restant avant la formation :

- Si un désistement est annoncé plus de 30 jours avant le début de la formation, aucune finance d'inscription n'est due.
- Si un désistement est annoncé entre 30 et 15 jours avant le début de la formation, le 30% de la finance d'inscription est due.
- Si un désistement est annoncé moins de 14 jours avant le début de la formation ou durant celle-ci, la finance d'inscription est entièrement due et aucun remboursement n'est accordé.

<sup>3</sup> Par principe, le report d'une inscription à une session ultérieure n'est pas admis. Des exceptions peuvent être accordées sous réserve des conditions financières relatives à la formation.

## 7. Substitution d'un·e participant·e

---

<sup>1</sup> Un·e participant·e peut être substitué·e par un·e autre participant·e aux conditions suivantes :

- Le·la substitut·e s'inscrit à la formation, et ;
- La demande d'inscription du·de la substitut·e est acceptée.

<sup>2</sup> Une substitution qui intervient moins de 10 jours avant le début du cours entraîne des frais administratifs pouvant s'élever jusqu'à CHF 250.- pour le·la substitut·e.

## 8. Annulation ou report d'une formation

---

<sup>1</sup> En cas de force majeure ou en cas d'un nombre insuffisant d'inscrit·e·s, OutSiders peut annuler ou reporter une formation.

<sup>2</sup> En cas de report d'une formation, les inscriptions restent valables.

<sup>3</sup> En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le·la participant·e, OutSiders rembourse les finances d'inscription déjà perçues. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par OutSiders.

## 9. Absences

---

En cas d'absence à tout ou partie de la formation, quel qu'en soit le motif, les heures manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne donnent droit à aucun remboursement en faveur du·de la participant·e.

## 10. Organisation des formations

---

En tout temps et sans préavis, OutSiders se réserve le droit de :

- Modifier les dates ou horaires initialement prévus pour la tenue de la formation ;
- Remplacer les intervenant·e·s initialement prévu·e·s ;
- Déplacer un cours dans un autre lieu que les locaux initialement prévus ;
- Apporter des modifications aux modalités d'enseignement initialement prévues, par exemple en passant d'un format en présentiel à un format à distance et vice-versa.

## 11. Modifications de l'offre de programmes et des prix

---

OutSiders se réserve le droit de procéder à des modifications de son offre de programmes et des prix en tout temps et sans préavis.

## 12. Attestations de réussite et attestations de participation

---

Pour recevoir une attestation de réussite ou une attestation de participation, les participant·e·s doivent :

- Avoir suivi l'intégralité ou au minimum 80% de la formation ;
- Avoir satisfait aux exigences prévues dans le cadre du cours suivi, respectivement le règlement d'étude de la formation concernée ;
- Avoir versé l'intégralité de la finance d'inscription.

## 13. Propriété intellectuelle

---

Les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participant·e·s dans le cadre d'une formation, ne peuvent être utilisés à d'autres fins que la formation. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit de OutSiders.

## 14. Enregistrement audio et vidéo

---

Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo durant les formations sans l'autorisation préalable d'OutSiders et des participant·e·s, sauf si ces pratiques font partie intégrante de la formation.

## 15. Devoir de confidentialité

---

Lorsque des données personnelles ou des informations confidentielles sont communiquées dans le cadre d'une formation, que ce soit par OutSiders, les intervenant·e·s ou tout·e autre participant·e à

celle-ci, chaque participant·e s'engage à traiter les données et informations obtenues avec la confidentialité requise et, le cas échéant, selon les instructions données au moment de leur communication.

## 16. Exclusion d'un·e participant·e

---

<sup>1</sup> OutSiders est autorisé en tout temps à exclure un·e participant·e d'une formation dans le cas où le comportement de ce·cette dernier·ère entrave son bon déroulement.

<sup>2</sup> En cas d'exclusion de la formation, l'intégralité de la finance d'inscription reste due.

## 17. Limitation de responsabilités

---

<sup>1</sup> OutSiders ne s'engage que sur la base d'une obligation de moyen, à l'exclusion de toute obligation de résultat. OutSiders décline toute responsabilité lorsqu'un cours de formation continue ne répond pas aux attentes d'un·e participant·e. Tout·e participant·e est tenu·e de verser l'intégralité de la finance d'inscription et ne peut demander aucun remboursement, quelle que soit son appréciation personnelle portée sur les contenus, les modalités d'enseignement et la méthode de formation continue.

<sup>2</sup> La responsabilité d'OutSiders ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel ou pour toute autre raison qui ne peut lui être imputée.

<sup>3</sup> OutSiders décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que les participant·e-s pourraient subir lors d'une formation ou sur le trajet aller/retour. Tout·e participant·e doit bénéficier d'une couverture d'assurance adéquate (notamment responsabilité civile et accident).

<sup>4</sup> OutSiders ne saurait être tenu responsable de vols ou de pertes survenant à l'occasion d'une formation ayant lieu dans ses locaux.

## 18. Droit applicable et for juridique

---

Les relations juridiques avec OutSiders sont soumises au droit suisse et le for juridique est à Bulle.

## 19. Modifications des présentes conditions

---

OutSiders se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales.

## 20. Entrée en vigueur

---

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 10 janvier 2025.